



Association paritaire  
pour la santé  
et la sécurité du travail  
Secteur fabrication  
de produits en métal  
et de produits électriques

## Se préparer à l'éventualité d'une pandémie de grippe

### LES CONSÉQUENCES D'UNE PANDÉMIE DE GRIPPE POUR UNE ENTREPRISE

Il est difficile de prévoir les conséquences exactes d'une pandémie. Toutefois, les expériences de crises majeures nous ont appris que, lors d'événements semblables, les entreprises pourraient être affectées de différentes manières. En effet, les entreprises devraient s'attendre à :

- Un absentéisme significatif. Certains experts estiment que de 15 à 35 % des employés s'absenteraient pour cause de maladie, ou bien pour prendre soin de leurs proches. Les parents se verraient obligés de rester à la maison, si les écoles étaient fermées. On pourrait s'attendre à des absences d'une durée de 5 à 20 jours.
- Des difficultés dans les opérations, en conséquence du ralentissement des services tels que les banques, le courrier, les communications et le transport public.
- Des problèmes d'approvisionnement en énergie, en eau, etc.
- Des pertes de production dues à une défaillance des fournisseurs, des difficultés d'approvisionnement, etc.

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré qu'il est impossible de prévoir le moment de la prochaine pandémie, mais elle estime que le risque est bien réel. Par conséquent, il vaut toujours mieux être prêt.

Pandémie? C'est quoi ça?

Une pandémie c'est l'apparition, à l'échelle mondiale, d'une maladie qui touche une large proportion de la population. L'influenza, aussi appelée la grippe, est la cause de pandémie la plus fréquente. Il s'agit d'une infection respiratoire causée par le virus de l'influenza.



### SAVIEZ-VOUS

- UNE PANDÉMIE SURVIENT EN MOYENNE TOUS LES 40 ANS.
- TROIS PANDÉMIES DE GRIPPE SONT SURVENUES AU SIÈCLE DERNIER: LA GRIPPE ESPAGNOLE EN 1918, QUI A ÉTÉ LA PLUS DÉVASTATRICE AVEC ENVIRON 40 MILLIONS DE MORTS, LA GRIPPE ASIATIQUE EN 1957 ET LA GRIPPE DE HONG KONG EN 1968.
- L'INQUIÉTUDE À L'ÉGARD D'UNE PANDÉMIE EST JUSTIFIÉE DU FAIT QU'IL S'AGIRAIT D'UN NOUVEAU VIRUS, POUR LEQUEL PERSONNE N'A EU L'OCCASION D'ACQUÉRIR L'IMMUNITÉ. POUR DES RAISONS INCONNUES, UNE SOUCHE DU VIRUS DE LA GRIPPE PEUT CHANGER RADICALEMENT, CRÉANT UNE NOUVELLE SOUCHE.

# crise pandémie influenza planifier structure informer

Bonjour patron, j'ai la grippe et le médecin m'a dit que je suis contagieux. Donc, je ne pourrai pas travailler pendant quelques jours.



## SE PRÉPARER À AFFRONTER LES CONSÉQUENCES D'UNE PANDÉMIE DE GRIPPE

Si une pandémie se présente, les entreprises devront conjuguer d'un côté la protection de leurs employés avec, de l'autre, la continuité de leurs opérations.

### **Actions à prendre pour protéger la santé et la sécurité des employés en cas de pandémie**

- S'informer de l'état de la situation en consultant les sites Internet de l'Organisation mondiale de la santé et des agences de santé publique du Canada et du Québec. Dans le cas d'une pandémie, ces organismes émettront toutes les directives à suivre pour protéger la santé et la sécurité du public.
- Des mesures de prévention seront nécessaires afin de protéger la santé des travailleurs et de limiter la propagation de la maladie au sein de l'entreprise. Ces mesures comprendront des mesures d'hygiène individuelle et des lieux de travail afin de diminuer les contacts entre les personnes. Pour connaître les stratégies d'intervention, consulter le document *Mesures de prévention dans un contexte d'influenza à l'intention des employeurs et travailleurs du Québec*, disponible en version électronique sur le site Internet de la CSST.
- Se procurer du matériel de contrôle des infections en quantité suffisante (par exemple: des produits pour se laver les mains, des mouchoirs et des récipients pour les jeter, des masques). Ces produits pourraient être difficiles à trouver lors d'une pandémie.

## ACTIONS À PRENDRE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

Le plan de continuité des opérations consiste à planifier les procédures à suivre pour garantir que les services et les produits essentiels soient fournis pendant une perturbation majeure (sinistre, catastrophe naturelle, technologique ou sociale). L'objectif est de minimiser les impacts d'une crise sur l'activité d'une entreprise. Il s'agit de se préparer comme on le ferait pour d'autres situations critiques: incendie, explosion, déversement de liquides inflammables, etc. En fait, l'exercice s'apparente à l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence.

Pour aider les entreprises à se préparer, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a élaboré un guide à l'intention des entreprises pour la planification de la continuité des opérations en cas de pandémie d'influenza. Il existe aussi la norme CSA Z1600, qui porte sur la gestion des mesures d'urgence et de la continuité des activités.

LA PLANIFICATION POUR  
CONTRENER UNE URGENCE  
SOULIGNE L'ENGAGEMENT  
D'UNE ENTREPRISE À L'ÉGARD  
DE LA SÉCURITÉ DE SES  
EMPLOYÉS.

# plan

tour de table, prévoir échanges actions

## PAR OÙ COMMENCER?

En règle générale, voici les principales actions à considérer pour mettre en place un plan de continuité des opérations en cas de pandémie:

Plan de continuité des opérations	
<p><b>Identifier les personnes responsables de la préparation du plan.</b> Il pourrait s'agir d'un coordonnateur, du comité de santé et de sécurité ou des personnes qui ont déjà participé à la préparation d'un plan d'évacuation en cas d'incendie.</p>	✓
<p><b>Identifier quelles sont les fonctions essentielles de l'entreprise</b> qui permettront la poursuite des opérations critiques en cas de pandémie (la supervision, les achats, les ventes, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les employés par lieu de travail et par fonction;</li> <li>- identifier les ressources essentielles au maintien des opérations (matières premières, fournisseurs, transport et distribution des produits aux clients);</li> <li>- identifier les personnes qui vont gérer le plan de continuité des opérations.</li> </ul>	✓
<p><b>Planifier les opérations en cas d'absences nombreuses.</b> Étant donné l'absentéisme, qui pourrait toucher au moins un quart du personnel, il est conseillé de former et de préparer une main-d'œuvre auxiliaire pour une possible relève, par exemple, des sous-traitants, des employés occupant d'autres fonctions ou des retraités.</p>	✓
<p><b>Prévoir l'augmentation de la demande ou la diminution de l'offre des produits ou des services.</b> Une interruption de la chaîne d'approvisionnement pourrait se produire. Par ailleurs, la disponibilité des services publics (électricité, eau, etc.) et des sous-traitants pourrait aussi être touchée.</p>	✓
<p><b>Élaborer un plan de communication d'urgence, qui permettra de maintenir le contact avec le personnel, les fournisseurs et les clients.</b> Ce plan comprend l'identification des principales personnes-ressources et de leurs remplaçants.</p>	✓
<p><b>Informez dès maintenant les employés</b> de l'éventualité d'une pandémie de grippe et des mesures que l'entreprise a prises ou envisage de prendre.</p>	✓
<p><b>Prévoir les actions à mettre en place en cas de pandémie:</b> mesures de prévention afin de limiter la propagation du virus sur les lieux de travail, rémunération des salariés absents, gestion de la présence au travail, congés de maladie, etc.</p>	✓

IL EST IMPORTANT DE DOCUMENTER, DE TESTER ET DE RÉVISER PÉRIODIQUEMENT VOTRE PLAN. COMMUNIQUEZ-LE À VOS EMPLOYÉS.

Pour compléter le plan, consultez le *Guide à l'intention des entreprises pour la planification de la continuité des opérations en cas de pandémie d'influenza* disponible en version électronique sur le site de **Pandémie Québec**: [www.pandemiequebec.ca](http://www.pandemiequebec.ca), section *Mon quotidien, entreprises*.

Association paritaire  
pour la santé  
et la sécurité du travail  
Secteur fabrication  
de produits en métal  
et de produits électriques

# informer absentéisme urgence

2271, boul. Fernand-Lafontaine  
Bureau 301  
Longueuil (Québec) J4G 2R7  
Tél.: 450 442-7763  
Télééc.: 450 442-2332

3950, boul. de la Chaudière  
Bureau 110  
Québec (Québec) G1X 4B7  
Tél.: 418 652-7682  
Télééc.: 418 652-9348

[www.aspme.org](http://www.aspme.org)

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à  
contacter votre conseiller de l'ASP  
Métal Électrique

## SAVIEZ-VOUS

### TRANSMISSION DE LA GRIPPE

LE VIRUS DE L'INFLUENZA SE TRANSMET RAPIDEMENT PAR VOIE AÉRIENNE D'UNE PERSONNE À L'AUTRE À PARTIR DES MICROGOUTTELETTES ET DES PARTICULES ÉMISES LORS DE LA TOUX OU DES ÉTERNUEMENTS.  
PAR AILLEURS, CE VIRUS PEUT SURVIVRE UN TEMPS VARIABLE SUR DIFFÉRENTES SURFACES. DES ÉTUDES ONT DÉMONTRÉ QUE LE VIRUS DE L'INFLUENZA SURVIT ENTRE 24 ET 48 HEURES SUR DE SURFACES DURES, COMME L'ACIER INOXYDABLE ET LE PLASTIQUE, DE 8 À 12 HEURES SUR DU TISSU OU DU PAPIER. SI LE VIRUS EST TRANSMIS DE CES SURFACES AUX MAINS, IL PEUT SURVIVRE 5 MINUTES.  
C'EST POURQUOI IL EST IMPORTANT DE METTRE EN PLACE DES MESURES D'HYGIÈNE DANS LES LIEUX DE TRAVAIL POUR ÉVITER DE CONTRACTER LA GRIPPE. SE LAVÉR LES MAINS FRÉQUEMMENT, SE COUVRIR LA BOUCHE ET LE NEZ AVEC UN MOUCHOIR OU BIEN TOUSSER OU ÉTERNUER DANS LE CREUX DE SON COUDE SONT DES MESURES À APPLIQUER.

Même dans l'éventualité d'une  
pandémie, nous devons continuer  
à travailler en sécurité!

En effet, n'oublions pas le  
cadenassage et le SIMDUT.

C'est vrai. D'autres travailleurs  
devraient être formés en secourisme,  
en conduite préventive de chariots élé-  
vateurs, en opération de ponts roulants,  
au cas où plusieurs seraient absents.



## RÉFÉRENCES:

Organisation mondiale de la santé  
[www.who.int](http://www.who.int)

Agence de la santé publique du  
Canada  
[www.phac-aspc.gc.ca](http://www.phac-aspc.gc.ca)

Ministère de la santé et des services  
sociaux du Québec  
[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

Pandémie Québec  
[www.pandemiequebec.ca](http://www.pandemiequebec.ca)

Santé Canada  
[www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca)

CSST  
[www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)